



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE
TRAITEMENT DES DECHETS**

Réf. : NS 1.1
PM : 1
Version : 1
Maj : 22/09/2020
Page : 1/1

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2025

Délibération n° 2025/40

DECISIONS DU PRESIDENT

Membres en exercice : 50

Nombre de votants : 37

Présents à la séance : 31

Date de la convocation : 03 décembre 2025

Secrétaire de séance : Stéphane GROS

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq, à 17h, les membres du comité syndical du SMET 71, convoqués par M. Dominique JUILLOT, président, se sont réunis au SMET 71, Route de Lessard Lieu-dit sur les Bois à Chagny, sous sa présidence.

Etaient présents : MM. Dominique JUILLOT, Landry LEONARD, Joël DEMULE, Michel LEFER, Paul THEBAULT, Jean-Pierre GIRARDEAU, Guillaume THIEBAUT, Pierre RAGEOT, Robert CASENOVE, Gilles JONDET, Vincent FAGUET, Bernard DESPLAT, Patrick BUHOT, Xavier COSTE, Eric BLANC, Christian CLERC, Stéphane GROS, Julien GANDREY, Laurent PARADIS, François De TRUCHIS, Sébastien LAURENT, Alain FAVERIAL, Bernard NIQUET, Mme Catherine AMIOT, MM. Jean-Pierre CHERVIER, Alexandre DUPARAY, Mme Peggy GABORIT, MM. Marc MONNOT, Armando De ABREU, Philippe PIGEAU, Noël VALETTE.

Excusés ayant donné pouvoir :

Marc LABULLE, ayant donné pouvoir à M. Dominique JUILLOT.

Michel BOULEY, ayant donné pouvoir à M. Xavier COSTE.

Franck SERRAND, ayant donné pouvoir à M. Christian CLERC.

Didier FICHET, ayant donné pouvoir à M. Julien GANDREY.

Gaelle SAINT-HILARY, ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre CHERVIER.

Philippe CHARLES DE LA BROUSSE, ayant donné pouvoir à M. Marc MONNOT.

Excusés : M. Claude MENNELLA, Mmes Sylvie TRAPON, Françoise LARGE, MM. Jean-Noël MORY, René VARIN, Mme Christiane MACE DE GASTINES, MM. Pascal LABARBE, Jean-François JAUNET, Christophe DUMONT, Mme Marie-Claude JARROT.

Absent : MM. Romain PITTET, David MARTI, Mme Evelyne COUILLEROT.

Il est rappelé aux délégués syndicaux, qu'en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délibération n°2020/26 du 23 septembre 2020, Monsieur le Président du SMET 71 a pris les décisions suivantes pour la période du 08 octobre 2025 au 03 décembre 2025 :

COMMANDE PUBLIQUE

a. Marchés

- Signature d'une **convention** avec Me Benoît MEIGNEN, avocat du barreau de MACON, 17 rue de la Préfecture à MACON (71000), relative à des **prestations de conseil et d'assistance juridique**.
Cette convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} novembre 2025. Elle pourra être renouvelée expressément par les parties.
Le montant total des honoraires facturés sur la durée du contrat ne pourra excéder 39 990 €HT.
- Signature d'un marché pour une mission de **maitrise d'œuvre relative à la refonte totale du réseau électrique de l'Installation de Stockage des Déchets Non dangereux de Chagny** avec la société STUDIS INGENIERIE, située rue Perrin du Puycousin à Tournus (71700). Le montant du marché s'élève à **74 500 €HT**.
- Signature d'un marché relatif à la **fourniture de GNR pour les engins de l'installation de stockage des déchets non dangereux** avec la société SAS TOTAL ENERGIES PROXI SUD EST, 42 cours Suchet CS70174 à Lyon (69 286). Le marché prend la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un maximum. La quantité maximum annuelle est de 100 000 litres.

Ce marché prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

A la date de remise des offres, soit le 17 octobre 2025, le prix au litre est fixé à 1,15125 €HT auquel il sera appliqué un rabais de 0,189 € HT pendant toute la durée du marché.
- Signature d'un marché relatif à la **réalisation de travaux de chauffage et climatisation du bâtiment administratif du centre de tri TRICEA** avec la SARL GILLES BLOIS, sis 23 rue Buffon à Beaune (21200). Le montant du marché s'élève à **177 679,72 €HT**.

b. Avenant

- Signature d'un **avenant n°7 au marché global de performance (MGP) ayant pour objet la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri des déchets ménagers recyclables** sur la commune de Torcy.

L'avenant a pour objet de modifier la répartition des paiements entre les co-traitants du MGP, telle qu'initialement prévue dans le cadre de décomposition forfaitaire. Cette modification concerne les co-traitants JURA RECYVLAGE et SNCTP.

La répartition initiale était la suivante :

N° de prix	Intitulé	Montant global	Part JR		Part SNCTP	
2.3.9	Liaisons piétonnes	4 508 €	0%	0 €	100%	4 508 €
2.3.10	Voiles murs et bétons	174 000 €	62%	107 880 €	38%	66 120€

La nouvelle répartition est la suivante :

N° de prix	Intitulé	Montant global	Part JR		Part SNCTP	
2.3.9	Liaisons piétonnes	4 508 €	100%	4 508 €	0%	0 €
2.3.10	Voiles murs et bétons	174 000 €	0%	0 €	100%	174 000 €

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant total du marché.

FINANCES

- Encaissement d'une indemnité d'un montant de 431,48 €, chèque n°7552903 du 23 octobre 2025 émis par le Groupe Chèque Déjeuner – 9-11 Boulevard Louise Michel à GENNEVILLIERS (92 234). Ce chèque correspond au montant des chèques déjeuner 2024 périmés.

DECISION

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE COMITE SYNDICAL :

- ✓ Prend acte des décisions ci-dessus mentionnées.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Dominique JUILLOT

